

- 3 Vie locale point sur les travaux
  - 4 Vie sociale colis de Noël
  - Événements jeu concours "un nouveau logo pour Guermantes"
    - 6 Retour en images forum des associations
      - 7 Vie économique les restaurants de Guermantes à l'honneur
        - (8) Informations diverses extrait du conseil municipal

### **INFOS UTILES**

#### **MAIRIE**

42 avenue des Deux Châteaux 77600 - GUERMANTES

- **1** 01.60.07.59.12
- □ communication.guermantes@gmail.com
- www.guermantes.fr
- mairiedeguermantes
- 🚱 @Guermantes77600
- mairiedeguermantes

#### HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

- Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Les mercredi et samedi de 9h à 12h

Accueil téléphonique : tous les jours sauf les mercredi et samedi après-midi.

#### SIETREM

ZAE La Courtillière 3 rue du Grand Pommeraye 77400 - SAINT THIBAULT DES VIGNES ☎ 0.800.770.061

⊠ info@sietrem.fr

www.sietrem.fr

### **POLICE**

Composez le 17 **POMPIERS** 

Composez le 18

**SAMU** 

Composez le 15

### A VOS APPAREILS PHOTOS!

Tous les deux mois, une photo est choisie par le service communication pour illustrer la couverture du bulletin municipal. Merci de transmettre vos clichés à : communication.guermantes@gmail.com

Journal municipal réalisé et imprimé en mairie en 500 exemplaires.

Directeur de la publication : M. Marchand Maquette : M. Tordeux

La rédaction se réserve le droit de modifier les textes reçus et décline toute responsabilité en cas d'événements annulés ou déplacés.



Conseil Municipal à 18h Ordre du jour à consulter sur 🔊 www.guermantes.fr

### Edito du Maire



L'année 2020 s'achève et aura durablement marqué nos esprits.

Le Président de la République a décidé la mise en œuvre d'un couvre-feu entre 21h et 6h, sous réserve des dérogations prévues par le gouvernement. Cette mesure contraignante, à l'approche des fêtes de fin d'année, doit nous permettre de lutter plus efficacement contre la COVID-19. Je sais pouvoir compter sur vous dans l'intérêt de tous.

Malheureusement, nous avons été contraints de fermer l'Espace Marcel Proust pour 4 semaines (jusqu'au 17 novembre au minimum) et avons dû annuler toutes les activités communales (ramassage d'automne, expo peinture, rencontre interentreprises, spectacle de fin d'année pour les enfants de l'école, repas du CCAS et marché de Noël). La cérémonie de dédiée aux jeunes diplômée sera quant à elle aménagée afin de respecter les préconisations sanitaires.

Malgré ces contraintes, nous avons continué de travailler à l'amélioration des infrastructures et des réseaux. C'est ainsi que les opérations préparatoires à l'arrivée de la fibre (2021) ont été lancées, la réhabilitation du chemin des Épinettes ou encore la réfection des murs du passage de la Comète et bien d'autres.

Le 15 octobre dernier, une reconstitution judiciaire a été organisée à Guermantes, bouleversant, pour chacun d'entre nous, le quotidien. Ces contraintes se sont imposées à nous tous. La communication des services de l'État a varié au fil des réunions ce qui nous a contraint à changer les horaires de fermetures des voies. Malgré cela, grâce à vous tous cette reconstitution s'est parfaitement déroulée, et je vous en remercie.

Vous avez été nombreux à participer au jeu concours "un nouveau logo pour Guermantes". Ce sont en effet quatorze créations que la commission information/communication a dû départager, pour n'en retenir que deux logos, soumis à votre vote. Je souhaite remercier chacun des contributeurs pour sa créativité et son implication dans la vie de la commune.

Enfin, au moment où nous terminons cette édition de votre journal, nous apprenons l'assassinat de Samuel Paty, professeur de collège, en raison de son enseignement. Rappelons avec force notre attachement aux principes et aux valeurs de la République.

Cette édition de votre journal est aussi pour moi l'occasion de vous souhaiter de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année. Je ne peux que vous encourager à respecter les gestes barrière durant les rassemblements familiaux que vous vivrez.

Fidèlement,

Denis Marchand, Maire de Guermantes



Se laver très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter SI VOUS ÊTES MALAD Porter un masque chirurgical jetable

### Point sur les travaux

La période de septembre est propice à la taille des haies. La commune s'est employée à cette tâche :

- L'accès au chemin du golf a été rénové pour faciliter l'accès aux piétons. Une barrière forestière a été également posée pour sécuriser le cheminement
- Dans le cadre de la biodiversité, une maison des insectes a été mise en place sur le rond-point de la RD217 Bis
- Les travaux de déploiement de la fibre ont commencé par l'aiguillage des fourreaux
- Le mur du dépôt municipal donnant sur le cimetière a bénéficié d'un nouveau crépi
- Dans le cadre des économies d'énergie, l'éclairage public des rues Paul Claudel et André Gide sera rénové en technologie LED moins énergivore
- Les bâtiments municipaux ont fait l'objet de travaux de conformité électrique
- Achat d'un lave-vaisselle pour l'EMP qui se sera bien utile pour les associations et les locations de la salle

D'autres chantiers sont prévus prochainement :

- Boîte à livres
- Peinture du plafond et éclairage intérieur en technologie LED de l'église
- Éclairage intérieur de l'EMP en technologie LED
- Marquage au sol au rond-point de la départementale RD217 Bis



### Un hôtel à Guermantes



Vous l'avez certainement remarqué au milieu du rond-point de Guermantes, dans un cadre agréable et arboré : un hôtel à insectes. Habituellement, les "petites bêtes" sont plutôt la cible de projectiles divers ou de coups de pantoufles et pas forcément d'une attention particulière. Et pourtant, les insectes sont plus qu'utiles à la nature comme à nos jardins, ils sont indispensables. Répondant à un souhait des Guermantais, l'installation de cette grande maison dans un coin tranquille de notre commune va permettre de préserver la biodiversité et l'équilibre de notre environnement. Cette modeste demeure, et ses habitants, vont enrichir un patrimoine vivant que favorise les haies, les jardins et les nombreux espaces verts de notre village.

Mais quels insectes et quels types de logement ? Pour y répondre, un petit film vous les présentera sur la page Facebook de notre commune. Au milieu des branches, rondins, feuilles et morceaux de tuiles s'épanouiront les grillons, les chrysopes, les osmies et les abeilles solitaires, les papillons et les coccinelles, les staphylins, sans oublier les carabes et autres insectes xylophages.

# Sachet aux enfants pour NOËL



Contraint par le contexte sanitaire actuel, le traditionnel goûter/spectacle de Noël pour les enfants, prévu initialement le 12 décembre, est annulé. Les élus ont décidé de compenser cet instant festif par une distribution d'un sachet gourmand qui sera offert à tous les enfants de la commune entre 3 et 11 ans. Pour les enfants inscrits à de l'école du Val Guermantes, la distribution se fera sur place avant les vacances scolaires de Noël. Si vous avez des enfants scolarisés dans un autre établissement, merci de compléter le coupon détachable joint dans notre bulletin et de le retourner en mairie avant le 20 novembre (sur place

ou dans la boîte aux lettres). La mairie prendra ensuite contact avec vous.

### COUPON-RÉPONSE POUR LA DISTRIBUTION DES SACHETS GOURMANDS

à	retourner	en	mairie	avant	le	7	' novemi	bre

Nom:	Prénom:	Age :
Nom:		_
Nom:		•
Adresse :		_
Téléphone :		

>8

# Dépôt de vêtement

Une benne à vêtements est à votre disposition en face de la boulangerie. Celle-ci est relevée régulièrement. Néanmoins, lorsque la benne est pleine, certains déposent les vêtements à côté, pensant évidemment bien faire.

Toutefois, les vêtements ainsi déposés sont mouillés et souillés par les intempéries ce qui complexifie ou même interdit son recyclage. Par ailleurs, un amoncellement de vêtements au sol n'est pas très esthétique. Dans le cas où la benne serait pleine, nous vous invitons à ne pas déposer vos vêtements et à contacter la Mairie afin que nous puissions faire intervenir le recycleur rapidement. Merci à tous de votre solidarité.



# Vaccination contre la grippe saisonnière

La vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 13 octobre 2020. Ce vaccin est pris en charge à 100% pour :

- des personnes âgées de 65 ans et plus
- des personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques
- des femmes enceintes
- des personnes souffrant d'obésité : indice de masse corporel (IMC) supérieur ou égal à 40
- de l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées, dans l'objectif de protéger les personnes fragiles de leur entourage







### Colis de Noël



Le CCAS organisera la remise des colis de Noël aux aînés de la commune le samedi 12 décembre 2020 entre 9h et 12h en mairie. Les habitants qui ont répondu

favorablement au questionnaire de recensement pourront se présenter en mairie, en étant porteur d'un masque et d'une pièce d'identité. En cas d'impossibilité de se déplacer le 12 décembre, les colis pourront être retirés en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

### Giné semior

Le CCAS de Guermantes et le cinéma le Cinq de Lagny ont signé le 13 octobre dernier un nouveau partenariat permettant aux Guermantaises et aux Guermantais de plus de 60 ans d'accéder aux projections lors de séances mensuelles "ciné-sénior villes". Ce dispositif permet aux habitants d'accéder à des séances de cinéma à prix réduit (3 €), le surplus étant à la charge de la commune. Pour en bénéficier, les habitants devront justifier de leur âge et de leur appartenance à la commune au moyen d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



**1** 01.60.26.40.11 www.cinemalecinq.fr



# INSCRIPTION SCOLAIRE

Pour les nouveaux arrivants & enfants nés en 2018

### Ouverture de la première inscription scolaire

Il est indispensable de se rendre en mairie en se munissant:

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- (quittance de loyer ou facture EDF/GAZ, facture de téléphone ou acte de vente)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance

#### **CAS PARTICULIERS:**

- En cas de séparation : extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant la garde de l'enfant (et accord d'inscription de l'autre parent)
- En cas de demande de dérogation : un courrier justifiant votre demande
- En cas d'hébergement : un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur d'hébergement + un document de la sécurité sociale ou CAF daté de moins de 3 mois au nom de l'hébergé, à l'adresse de Guermantes

A l'issue de cette pré-inscription, contactez la Directrice pour fixer un rendez-vous et finaliser l'inscription de votre enfant. La présence des 2 parents est souhaitable.

Mairie de Guermantes - 42 avenue des Deux Châteaux - 77600 GUERMANTES 2 0160 07.59.12 & mairie-de-guermantes@orange.fr Ionaire douverture au publie: les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h (les mercredi et samedi de 9h à 12h

# Jeu concours "un nouveau logo pour Guermantes"

14 propositions de logo ont été déposées. La commission information/communication de la commune en a sélectionné deux. Il vous appartient désormais de choisir l'identité visuelle de notre commune. Pour cela, il vous faut déposer en mairie le bulletin cidessous (1 bulletin / personne) avant le dimanche 15 novembre. Les résultats de cette concertation seront communiqués lors du conseil municipal suivant.





	www.guermantes.fr • U					
JE VOTE POUR LE NOUVEAU LOGO DE GUERMANTES						
Nom :	Prénom :					
Adresse :	Vote : ☐ Logo 1 ☐ Logo 2					
	×					
JE VOTE POUR LE NOUVEAU LOGO DE GUERMANTES						
Nom :	Prénom :					
Adresse :	Vote: ☐ Logo 1 ☐ Logo 2					

# Forum des associations "champêtre"





Compte tenu du contexte sanitaire, le forum des associations s'est déroulé cette année à l'extérieur. Ce rendez-vous, devenu incontournable, a permis de vous faire découvrir ou de retrouver la variété et la qualité des nombreuses associations Guermantaises. Sportifs, manuels, collectionneurs et bien d'autres, chacun a pu trouver une activité susceptible de lui convenir. Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée "associative".

# Semaine du "World Alean-Up"





Les enfants se sont équipés de gants, masques et sacs poubelles pour récolter les déchets autour de l'école. L'animation a été réalisée sous forme de concours. Nous avons trouvé de gros déchets comme une chaussure et une bouteille d'alcool et de plus petits comme des mégots de cigarette. Les enfants ont retenu qu'il fallait protéger la planète et pour cela faire attention à l'environnement.

Xavier Le Sidaner, Directeur adjoint du centre de loisirs

### Hommage national à Samuel Paty

Denis Marchand, Maire de Guermantes et le conseil municipal s'associent à l'hommage national rendu aujourd'hui à Samuel Paty, assassiné par un terroriste parce qu'il enseignait la liberté d'expression, fondement de notre République.



### Les restaurants de Guermantes à l'honneur

L'année 2020 est compliquée pour les restaurants en général et à Guermantes en particulier. Pourtant nos chefs ne baissent pas les bras et s'organisent pour permettre à nos concitoyens Guermantais et de la région de profiter de leur talent et de moments de réconforts autour d'une table, dans des conditions sanitaires appropriées. A Guermantes, nos restaurants restent ouverts dans le respect de la distanciation physique et continuent à assurer un service le soir et le midi.

### Le Relais de Guermantes

Dans une ambiance paisible et chaleureuse, Karine et Dominique vous feront découvrir en tête à tête ou en groupe leur carte en suivant leurs suggestions du moment, selon arrivage et inspiration du chef, autour d'un plateau de fruits de mer ou en parcourant le menu bistronomique.

Du fait des restrictions, le restaurant vous accueillera dès 18h30 et propose de succulents plateaux de fruits de mers (sur commande) à emporter.

Adresse : 2 rue des Lilandry Réserver ☎ 01.87.07.43.21

Voir la carte ( www.lerelaisdeguermantes.fr





### Pizza Cesena

Installé depuis 2001, ce bel établissement propose une carte de plats traditionnels et authentiques élaborés à base de produits frais et variés. La convivialité de l'accueil et du service sont très appréciés, comme le sont les pizzas et autres mets, sur place ou à emporter, sans oublier la cave de vins italiens qui les accompagneront avec modération.

Du fait des restrictions, le restaurant vous accueillera dès 18h30 et propose, comme habituellement, ses plats et pizzas à emporter.

Adresse: 12 avenue des 2 Châteaux

Réserver **2** 01.64.12.29.42

Voir la carte 🖣 www.pizzacesena-guermantes.fr

### #COVID-19

# Sanctions encourues pour violation du couvre-feu

Première sanction

Amende forfaitaire de

135€

majoration à 375 €

En cas de récidive dans les quinze jours

Amende forfaitaire de

200€

majoration à 450 €

Après 3 infractions en 30 jours

Délit puni d'une amende de

3750€

et passible de 6 mois d'emprisonnement



## Extraits du Conseil Municipal



### du jeudi 24 septembre 2020

**Présents**: Denis Marchand, Vanessa Aupetit, Nathalie Billy, Patrick Boué, Sébastien Fleury, Christophe Guellaff, Josiane Guttin, Dominique Mollard, Véronique Papini, Michèle Petitot, Benjamin Samico et Annie Viard

**Absent excusé**: Audrey Choin qui a donné pouvoir à Nathalie Billy et Salime Hassam qui a donné pouvoir à Denis Marchand

Absent: Thomas Rougier

#### • CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE SUPPLÉMENTAIRE

Compte tenu de la charge de travail que représente l'administration de la commune, il a été décidé de créer un 4ème poste d'Adjoint au Maire et ainsi fixer au maximum le nombre d'adjoint pour assurer la bonne exécution des affaires communales.

#### ● ÉLECTION D'UN 4<sup>EME</sup> ADJOINT AU MAIRE

Deux candidats se sont présentés : Christophe Guellaff, Patrick Boué

Ont obtenu : Christophe Guellaff 13 voix Patrick BOUE 1 voix. Christophe Guellaff ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité d'Adjoint au Maire et est immédiatement installé dans sa nouvelle fonction.

#### • MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Au regard de l'élection de Christophe Guellaff, il y a lieu de modifier les indemnités de fonctions des élus. Cette modification se fait sans augmentation de l'enveloppe budgétaire affectée à la masse salariale. Christophe Guellaff percevra une indemnité identique à celle des autres adjoints.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Une nouvelle disposition introduite par la Loi Nôtre entre en vigueur en mars 2020 : l'obligation d'établir un règlement intérieur pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus. A ainsi été adopté un règlement fixant le fonctionnement de l'assemblée municipale.

### • REMBOURSEMENT DES RÉSERVATIONS DE SALLE

En raison du contexte pandémique, les réservations de salle ont été annulées ce qui conduit la commune à rembourser les habitants.

### • DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Il s'avère nécessaire d'ajuster certains comptes du budget, notamment pour le remboursement des réservations de salle, la réparation des véhicules communaux, et les travaux éventuels de modification de la place PMR. L'équilibre budgétaire est maintenu par des virements de crédits au sein de chaque section.

L'intégralité de ce compte-rendu est affiché en mairie et disponible sur le site de Guermantes 🚱 www.guermantes.fr

### Don d'ordinateurs à l'école

Remise par Mme Sert, Conseillère Départementale, de 12 ordinateurs, en présence de Mme Daguerre, Maire de Conches, de Mme Viard, Présidente du SIVOM et de la directrice de l'école élémentaire.



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



**COLLECTE DES ENCOMBRANTS** 



#### ETAT-CIVIL

Naissance de :

- Théo Fauve le 8 septembre
- Camélia Clin le 9 septembre



N'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter de la commune sur www.guermantes.fr/newsletter



Vu le contexte sanitaire actuel, afin de lutter contre la propagation du virus et de protéger leurs administrés, les élus de Conches, Gouvernes et Guermantes ont décidé de ne pas organiser de marché de Noël.

### Cérémonies du 11 novembre

La situation sanitaire étant encore difficile, les cérémonies aux monuments aux morts de nos trois communes se feront dans une configuration réduite et hors présence du public.

Outre les Maires accompagnés de trois élus, trois anciens combattants seront également admis dans chaque commune.

Ces dispositions sont retenues en l'absence d'instructions particulières de la préfecture et donc sujettes à modification. Cette manifestation est susceptible d'être annulée. Nous espérons pouvoir reprendre le rythme des cérémonies le 8 mai 2021 si les circonstances le permettent.

